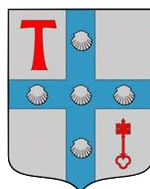


Plan d'Amélioration des Pratiques Phytoprotectrices et Horticoles





Rapport de programme d'actions - COMMUNE DE PÉRON -

- Novembre 2016 -

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau RMC



Rédacteur	Visa	Approbateur	Visa	Intitulé version	Date
JA		AD		Version définitive	21/11/16

Envilys

Domaine du Chapitre
170 bd du Chapitre
34750 Villeneuve les Maguelone
tél : 04 99 92 24 50 ; fax : 04 99 92 24 51
equipe@envilys.com ; www.envilys.com

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	3
2. Rappel du diagnostic	4
3. Le programme d'actions	7
3.1. Méthode de travail	7
3.2. Objectifs de la commune	7
3.3. Axe A – Mise en œuvre de techniques alternatives	9
3.3.1. Préconisations : l'entretien et le désherbage des espaces verts.....	9
3.3.1. Préconisations : l'entretien et le désherbage de la voirie.....	23
3.3.2. Préconisations : initier une démarche d'économie d'eau.....	24
3.4. Axe B - Plan de communication	26
3.5. Axe C - Plan de formation	31
4. Coût du programme d'actions.....	33
5. Conclusion	36

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Définition des différents niveaux d'entretien retenus.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2 : Exemples de formations proposées par le CNFPT</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 3 : Coût estimatif du programme d'actions.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 4 : Détail des investissements prévus dans le cadre du programme d'actions.....</i>	<i>34</i>

1. INTRODUCTION

Le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles répond aux objectifs de plusieurs directives européennes, documents de planification territoriale et textes de lois dont les principaux sont : Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Plan Ecophyto 2018, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Contrat de Rivière, Loi Labbé (2017).

L'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du **1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Il permet également de répondre à une **problématique locale de pollution des ressources en eau par les pesticides** ; en région Rhône-Alpes, un rapport publié par la DREAL en 2008 montre que :

- 94% des stations « eaux superficielles » font apparaître une contamination généralisée. Près de la moitié (47%) des substances quantifiées concerne des herbicides.
- 77% des stations « eaux souterraines » présentent une contamination par les pesticides. Plus de la moitié (55%) des substances quantifiées est un herbicide ou son métabolite.

Ces herbicides sont aussi bien utilisés en zones agricoles qu'en zones non agricoles (ZNA) par les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures ou encore les particuliers.

Ainsi, ce plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles vise à **réduire les risques de transfert des pesticides en rationalisant leur utilisation et en améliorant les pratiques phytosanitaires sur la commune**. Il intègre également la préservation quantitative de la ressource en **favorisant les économies d'eau** utilisée pour l'arrosage des espaces verts.

La phase de diagnostic a permis d'identifier les principaux points forts et les marges d'amélioration possibles au niveau des pratiques phytosanitaires et horticoles. Le bilan est rappelé dans ce rapport. Il a permis de fixer les axes de travail pour l'élaboration du programme d'actions.

Ce rapport présente les actions qui seront mises en place sur la commune pour atteindre les objectifs fixés.

Chaque action est détaillée et chiffrée. Ces actions se veulent fonctionnelles et applicables directement par les agents des services techniques.

Enfin, un plan de financement reprend l'ensemble des coûts liés à la mise en œuvre des actions et estime la part d'autofinancement de la commune.

2. RAPPEL DU DIAGNOSTIC

La **phase 1** de l'étude a permis de faire le bilan sur l'organisation, les moyens et les pratiques actuelles d'entretien des espaces communaux. Le diagnostic a ainsi mis en évidence plusieurs points qui vont permettre de travailler sur des améliorations de la qualité du service rendu par la ville tout en incluant un objectif ambitieux de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

L'organisation :

L'entretien des espaces aménagés est réalisé par les deux agents du service espaces verts. La plus grande partie de leur travail est consacrée au débroussaillage, à la tonte ainsi qu'à l'arrosage des différentes jardinières. Ils sont aussi en charge d'entretenir le cimetière et le stade communal. Au total, ces tâches représentent 1.5 ETP.

Concernant la voirie, l'agent responsable effectue des passes de sécurité le long des routes intra et inter-village. Il entretient aussi régulièrement les chemins ruraux, les haies et le domaine forestier.

Inventaire des espaces :

Le patrimoine à entretenir sur la commune en quelques chiffres : 40 kms de voirie urbaine, 35 espaces aménagés représentant 10.8 ha dont 4 ha d'aires naturelles mais aussi 2.2 ha de terrain de sport, 2.1ha d'espaces verts d'acotement de bâtiments publics. Les autres typologies d'espaces sont moins représentatives, car leurs surfaces restent inférieures à 1 ha en général.

L'analyse qualitative de la commune révèle que l'ensemble des espaces verts manque de diversité même si la commune de Péron possède tout de même des espaces de qualité et relativement bien mis en valeur (Parc de la marie, parc Logras, rond-point du collège...)

Les pratiques d'entretien :

Plus aucun produit phytosanitaire n'est employé sur la commune puisque la municipalité a fait le choix du « 0 herbicide ». La tonte reste le poste le plus gourmand en temps de travail, tout comme le débroussaillage et l'arrosage des jardinières.

Les agents doivent aussi faire face aux espèces invasives qui se développent sur la commune, la Renouée du Japon et le Solidage géant. La première commence à être inventoriée sur certains espaces (4 au total) et un projet d'éradication est en cours sur l'un d'entre eux. Pour le Solidage géant, localisé le long de la départementale, une fauche annuelle permet de contenir son développement.

En conclusion, les services techniques s'orientent vers des pratiques d'entretien plus durables. Les responsables des services ont la volonté de favoriser l'utilisation de méthodes alternatives aux désherbages chimiques. Ainsi, ils sont relativement intéressés par la mise en place d'espèces vivaces économes en eau ou encore de paillage limitant la pousse de l'herbe.

Les risques :

L'analyse des risques a montré que la moitié des espaces (18/35) présente un risque de transfert des produits phytosanitaires vers le réseau hydrographique. De plus, certaines zones où la fréquentation est importante, peuvent présenter un risque sanitaire élevé (15/35). Ainsi, lorsque des désherbages chimiques sont effectués sur ces zones à risque, cela peut engendrer un impact sur la ressource en eau et/ou sur la population. Mais, l'absence d'utilisation de produits phytosanitaire suffit pour limiter ces risques.

L'analyse a aussi mis en avant que parmi les espaces dont le risque de transfert vers le milieu aquatique est fort, 3 sont situés sur une zone à enjeu eau superficielle et 1 sur une zone à enjeu environnemental (ZNIEFF de type II Bas-Monts Gessiens)

Par ailleurs, l'analyse du risque de transfert de produits phytosanitaires de la voirie vers le milieu aquatique a mis en avant un risque fort pour tous les tronçons identifiés. Les risques sanitaires, quant à eux, concernent 10 % du linéaire entretenu, soit 4 kms environ.

La mise en superposition de ces risques avec les enjeux eau potable, eaux superficielles et zonages environnementaux permet de mieux **déterminer le linéaire à fort impact : 657 m dans la zone à enjeu eau potable, 14 kms dans la zone à enjeu environnementale et 2 kms dans la zone à enjeu eaux superficielles.**

L'enjeu pour la suite et limites :

Pour aller plus loin, voici les points qui nous semblent à enjeu :

- Il est nécessaire de mettre en place une organisation de la **campagne de désherbage des voiries** urbaines afin de maîtriser la végétation. Le maintien d'un niveau de service acceptable sans moyens chimiques sera un enjeu fort sur la commune. La présence de l'herbe sur certains linéaires devra être acceptée par les riverains.
- La **gestion des espaces verts** est un point tout aussi fondamental. Des préconisations d'entretien seront faites afin de chiffrer le temps de travail à allouer. Elles tiendront compte d'un schéma de gestion différenciée.
- L'achat de nouveau matériel alternatif est nécessaire pour assurer le « 0 phyto » sur la commune
- Le **cimetière** est un lieu stratégique et présente des typologies de surfaces différentes (bitume, gravier, terre...). Même s'il n'existe pas de réel problème d'entretien sur ce lieu, des solutions doivent être trouvées pour maîtriser la pousse de l'herbe. Le projet de réaménagement est un bon levier d'action.
- La **Semcoda** est un lieu stratégique qui aujourd'hui n'a pas l'efficacité d'entretien et l'impact visuel recherchés.
- Il faut **former les agents des espaces verts** aux techniques horticoles et les impliquer dans la **requalification d'espaces**.
- **18 espaces** présentent un risque de transfert élevé vers la ressource en eau et parmi ceux-ci : **3 sont localisés dans des zones à enjeu eau superficielle et 1 dans une zone à enjeu environnemental**
- Certaines voiries sont aussi situées sur des zones à **enjeu eau potable (657 m), eaux superficielles (2 kms) et environnemental (14 kms). Il faudra avoir une réflexion particulière concernant leur gestion.**

La Phase 2 du projet va permettre d'aborder ces différents points à partir de propositions techniques et financières. Ça sera l'occasion d'estimer les moyens humains et matériels nécessaires pour répondre aux objectifs d'entretien. Enfin, cette phase abordera également le volet communication (interne et externe), soutien nécessaire pour la réussite du projet.

BILAN DU DIAGNOSTIC – PHASE 1 DU PAPPH

		POSITIF	NEGATIF
PRESENT		<p><u>Atouts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agents des espaces verts très impliqués (volonté de création de nouveaux espaces, plantations d'espèces économes en eau avec peu d'entretien...) ▪ Absence d'herbicide sur tous les espaces (35/35) ▪ 19 fontaines d'eau sur l'ensemble de la commune à valoriser ▪ Quelques espaces vitrine de belle qualité visuelle 	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens humains limités et concentrés sur les tontes. ▪ Se doter de matériel nécessaire pour les pratiques alternatives. ▪ Des espaces verts qui manquent de diversité (conception, essences végétales, fleurissement) ▪ Des espaces problématiques dans la gestion (cimetière et Semcoda) ▪ Campagne de désherbage à planifier pour un entretien optimal ▪ Des sites colonisés par la renouée du Japon pour lesquels il faudra établir des stratégies de lutte
		<p><u>Opportunités (s'appuyer sur) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PAPPH ▪ Le Certiphyto ▪ La réglementation ▪ Les subventions (Agence de l'eau, Région) ▪ La dynamique et la motivation des équipes ▪ La qualité de la ville 	<p><u>Menaces (être vigilant à) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas tenir les objectifs de maîtrise de la végétation ▪ Tolérance des riverains à la présence d'herbe en ville ▪ A la réglementation : loi Labbé 2017
FUTUR			

3. LE PROGRAMME D' ACTIONS

3.1. Méthode de travail

Afin d'élaborer un programme d'actions pour la commune, des réunions de travail (élaboration d'une gestion différenciée des espaces, plan de communication...) ont eu lieu avec les services techniques et la personne référente du dossier. Celles-ci ont permis d'élaborer ce plan d'actions.

3.2. Objectifs de la commune

La commune de Péron est inscrite dans une démarche environnementale puisqu'elle a stoppé l'emploi d'herbicides sur l'ensemble de ses espaces depuis 2/3 ans maintenant.

Cependant, le temps de travail de certaines tâches sur certains espaces reste assez conséquent. Les agents aimeraient pouvoir réduire celui-ci afin de dégager du temps pour se consacrer à d'autres tâches plus prioritaires.

Les enjeux de ce programme d'actions sont donc multiples:

- stabiliser l'entretien des espaces publics avec un rendu visuel acceptable par la population
- établir un schéma de gestion différenciée des espaces pour évaluer le temps de travail sur chacun d'eux
- communiquer la démarche aux administrés et les faire adhérer à celle-ci

THEMATIQUE	OBJECTIFS VISÉS : Maintenir le « Zéro » Phyto en 2017
	2017
Désherbage voirie	<ul style="list-style-type: none"> Continuer l'entretien actuel de la voirie (« 0 phyto ») en établissant un schéma organisationnel
Désherbage espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> Continuer le « 0 phyto » sur tous les espaces verts Etablir un schéma de gestion différenciée des espaces <ul style="list-style-type: none"> Faire des préconisations d'entretien : <ol style="list-style-type: none"> Quantifier les moyens humains et matériels Quantifier les moyens financiers <p>Des préconisations ont été faites sur tous les espaces. Ainsi, une fiche action a été rédigée pour chacun d'entre eux.</p>
Traitements phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de n'utiliser aucun produit phytosanitaire
Arrosage	<ul style="list-style-type: none"> Continuer les pratiques d'entretien actuelles en essayant de réduire le temps de travail ainsi que les volumes consommés

Le plan d'actions qui découle de ces objectifs se décline ainsi en 3 axes :

- **Axe A** : Mise en œuvre de techniques alternatives aux pesticides et économie d'eau
- **Axe B** : Plan de communication pour soutenir la démarche
- **Axe C** : Plan de formation

Les paragraphes suivants présentent les préconisations techniques ainsi que les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

3.3. Axe A – Mise en œuvre de techniques alternatives

3.3.1. Préconisations : l'entretien et le désherbage des espaces verts

Sur la base d'une gestion différenciée, tous les espaces verts ont été reclassés. L'objectif a donc été d'établir une nouvelle organisation de travail pour chacun d'entre eux et de quantifier les moyens humains et matériels. A l'instar de la phase de diagnostic - durant laquelle des fiches de diagnostic ont été créées - des fiches actions ont été réalisées pour chaque espace vert.

Des moyens financiers ont aussi été calculés lorsque cela était possible comme l'investissement dans les fournitures pour le réaménagement des espaces. Cependant, l'investissement dans le matériel n'a été déterminé pour aucun des espaces. En effet, un type de matériel peut être utilisé sur plusieurs espaces et il n'a donc pas été possible d'établir l'investissement pour chacun. Néanmoins, dans la suite du programme d'action, la partie 4 dressera un état complet de l'investissement du matériel nécessaire à la commune pour atteindre ses objectifs d'entretien.

3.3.1.1. Rappel préalable concernant la gestion différenciée des espaces de Péron

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. L'idée est d'attribuer des priorités d'entretien par zone en fonction de deux principaux facteurs : **la tolérance à la végétation spontanée et l'importance visuelle de la zone.**

En effet, il n'est pas pertinent, par exemple, de tondre systématiquement et souvent toutes les surfaces enherbées. Cela conduit à n'obtenir qu'un même milieu (pelouse rase) qui présente très peu d'intérêt écologique. Par ailleurs, un centre-ville piéton ou un espace vert remarquable comme un parc aménagé sont des exemples de lieux faisant office de vitrine de la commune. Une attention bien particulière y est souvent portée.

La réflexion sur la gestion différenciée est une étape primordiale pour permettre l'évolution des pratiques phytosanitaires et horticoles vers des pratiques durables. Elle pose la question des exigences de la commune en matière d'entretien de l'espace urbain.

La gestion différenciée proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles ou ayant un intérêt écologique particulier, soient laissés à eux-mêmes. Ils seront fauchés ou même extensivement pâturés, afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité et offrir une plus grande diversité de paysages. D'autres espaces seront évidemment plus intensivement tondus en raison de leurs fonctions.

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence un zonage basé sur trois niveaux de gestion.

Les principaux espaces de la commune ont été inventoriés dans le cadre de cette étude. Les responsables ont été formés aux méthodes d'inventaire et seront à même de compléter le relevé de leurs espaces.

La mise en œuvre du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pourra donc s'appuyer sur un classement des espaces en trois niveaux de gestion : **Soigné, Normal et Naturel.**

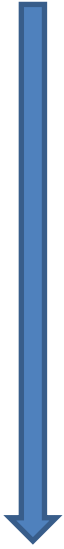



<i>Intensité de l'entretien</i>	<i>Niveau d'entretien</i>	<i>Espaces verts</i>	<i>Voirie</i>	<i>Illustration</i>
<p style="text-align: center;">+</p>  <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Soigné zones à fort impact visuel</p>	<p>Entretien poussé Esthétique soignée Recours possible au fleurissement saisonnier Remplacement systématique des végétaux manquants ou malades Fauches fréquentes avec ramassage</p>	<p>Faible tolérance de l'herbe Lutte préventive et curative</p>	
	<p>Normal zones à impact visuel moindre (en dehors des axes stratégiques)</p>	<p>Entretien modéré mais suivi Pas de recours au fleurissement saisonnier Pas de remplacement systématique des végétaux manquants ou malades</p>	<p>Tolérance de l'herbe faible à moyenne Lutte préventive et curative</p>	
	<p>Naturel zones à esthétique naturelle</p>	<p>Entretien très limité Fauchage annuel ou bisannuel de l'herbe Plantation possible de prairies fleuries</p>	<p>Développement naturel de la végétation sur les accotements Fauche raisonnée</p>	

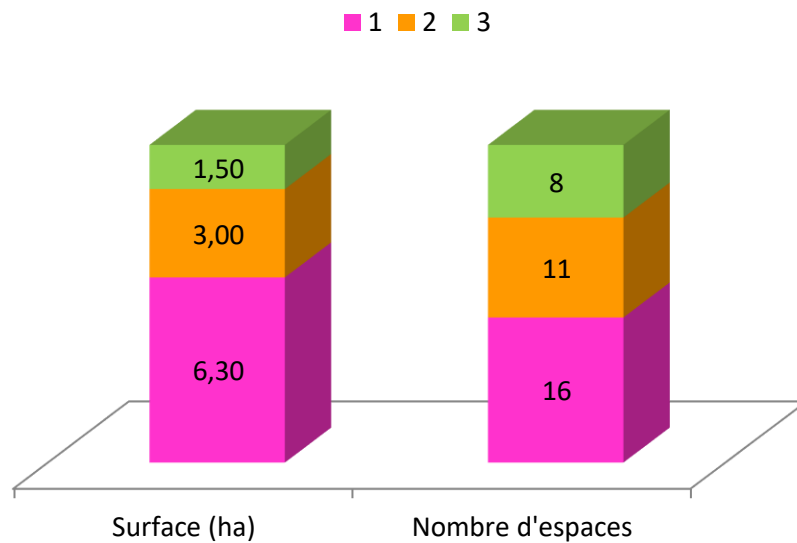
Tableau 1 : Définition des différents niveaux d'entretien retenus

3.3.1.2. Présentation générale des résultats

L'ensemble des préconisations faites pour l'entretien des espaces verts a été synthétisé pour présenter les résultats d'une manière générale. Il est tout à fait possible d'observer ces résultats à l'échelle de chaque espace (fiche action par espace) pour une vision plus précise des préconisations.

- **La gestion différenciée** : Les deux graphiques ci-dessous montrent l'évolution des surfaces et du nombre d'espaces liés à la gestion différenciée entre le diagnostic et la mise en place du programme d'actions :

Niveau d'entretien des espaces établi lors du diagnostic



Niveau d'entretien des espaces établi lors du programme d'actions

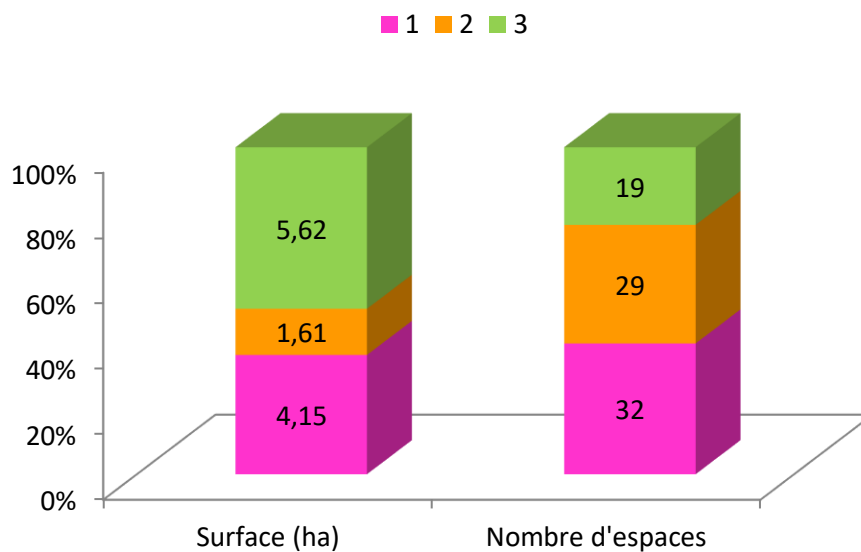


Figure 1: Comparaison entre le niveau de gestion différenciée lors de la phase de diagnostic (en haut) et le niveau de gestion souhaité dans le cadre du programme d'actions (en bas)

En termes de proportion de surfaces et d'espaces il y a peu d'évolution. Il faut cependant noter que ce sont **11 espaces au total** dont le niveau de gestion a été réévalué. Notons aussi que la gestion d'un espace n'a pas été réévaluée puisque les agents ne sont plus en charge de son entretien. Cet espace est **l'aire de la station d'épuration Epine (n°21)** lors du diagnostic). Une carte de cette nouvelle gestion différenciée est présentée en **Annexe1** de ce rapport.

- **Le temps d'entretien** : Pour rappel, lors de la phase de diagnostic, le temps de travail alloué pour l'entretien de tous les espaces était de **312 jours-homme/an**. Dans le cadre du programme d'actions, le temps total de travail a été estimé à **290 jours-homme/an**, soit un gain de **22 jours-homme/an**. On dénombre 9 espaces dont le temps de travail a été réduit

grâce aux préconisations faites :

1. Maison des associations (espace n°1)
2. Parking de la Mairie (espace n°5)
3. Cimetière (espace n°7)
4. Aire de retournement de Logras (espace n°11)
5. Route de Pougny (espace n°19)
6. Route de Pougny 2 (espace n°20)
7. Route des jeunes (espace n°23)
8. Massif du chemin de la pierre à Niton (espace n°31)
9. Rue Mail (espace n°32)

A l'inverse, 5 espaces demanderont un peu plus d'entretien qu'initialement :

1. Stade communal (espace n°9)
2. Massif vertigo (espace n°10)
3. Route de Lyon ; glissière de sécurité (espace n°17)
4. Fontaine de la salle des fêtes (espace n°26)
5. Semcoda (espace n°29)

Cette dernière observation est directement à mettre en relation avec le niveau de gestion souhaité dans le cadre de la mise en place du programme d'actions.

Le tableau qui suit permet de faire une comparaison du temps de travail entre les différentes tâches :






Entretien	Nb jours-homme/an (DIAGNOSTIC)	Nb jours-homme/an (PLAN D' ACTIONS)
Tonte	245	218,57
Débroussaillage	36,12	30,17
Désherbage manuel/électrique	8,99	17,59
Arrosage	13,65	13,65
Taille	7,85	7,85
Gestion de la renouée	0,25	1,88
Autre	0	0,56
Total	312	290


- **La préconisation du matériel et des fournitures** : Différents matériels ont été préconisés dans le cadre du programme d'actions comme des brosses adaptables sur débroussailleuse, des débroussailleuses à lames contrarotative, une machine à désherber les surfaces gravillonnées, une machine de désherbage autotractée (pour la voirie difficile d'accès) ainsi qu'une brosse adaptable sur bras d'épareuse (pour la voirie accessible avec le bras d'épareuse). Le chiffrage

pour l'investissement de tout ce matériel est présenté dans la partie 4 du rapport.


Concernant les fournitures, les préconisations faites sur l'ensemble des espaces verts s'élèvent à **3 000 €** environ. Ce sont des aménagements directs que la commune peut réaliser dans le cadre de l'étude (semis de prairies fleuries, paillage, plantes rampantes, communication autour des espaces invasives et notamment la Rénouée du Japon...).

La palette végétale préconisée :

Nom commun	Nom latin	Description	Illustration
Ancolies	<i>Aquilegia</i>	Floraison avril à juin, taille 20 à 80 cm	
Asters	<i>Aster</i>	Floraison avril à septembre, taille 20 à 120 cm	
Bleuet vivace	<i>Centaurea montana</i>	Floraison avril à août, taille 40 à 60 cm	
Campanules	<i>Campanula</i>	Floraison mai à septembre, taille 20 à 100 cm	
Artémise	<i>Artemisia</i>	Floraison juin à septembre, taille jusqu'à 100 cm	

<p>Le Pavot d'Orient</p>	<p><i>Papaver orientalis</i></p>	<p>Floraison en juin, taille 60 à 90 cm</p>	
<p>Le lin bleu</p>	<p><i>Linum perenne</i></p>	<p>Longue floraison, taille 50 cm</p>	

La palette de paillage préconisée :

<p>Photos</p>	<p>Détails</p>
	<p>Paillette de lin ou de chanvre</p>

Photos

Détails



Fibre de châtaigniers



Ecorce de peupliers

Photos

Détails



Ecorce de pins



Cosses de blé

Photos



Détails

Granulés de bois

3.3.1.3. Exemple d'une fiche action

Ci-dessous est présenté une fiche action pour un espace donné « **Maison des associations** ». L'ensemble de toutes les fiches (35 au total) est à retrouver en **Annexe2** de ce rapport :

PAPPH Peron - Fiche de préconisations d'entretien des Espaces Aménagés												
NOM DE L'ESPACE: Maison des associations				Terrain : Public			Id Geo : PER_1					
Opérateur : JA		Accompagnateur : Steven et Corentin			Niveau de gestion préconisé		Soigné					
Typologie : 14 : EV Accot. Bat. Public				Type de revêtement principal		Minéral						
Adresse postale :				Risque ruissellement		Oui						
				Risque sanitaire		Oui						
Description des surfaces							Diversité (nb espèces)				2 à 5 esp.	
Surface totale de l'espace aménagé (calculée par SIG) :				6999			Qualité visuelle		Moyen			
Surface végétalisée estimée (en % de surf de l'espace) :				70%	calculée, en m ² :	4899	Espace à requalifier ?				Non	
Surface minéralisée (= surf. totale - surf. végétalisée) :				0								
Masses végétales isolées ou linéaires							Pratiques d'entretien préconisées					
Arbres	Nombre	Haies	Mètres linéaires	Jardinières	Sol	Suspendu	Total	Type d'entretien : (Faucardage, Girobroyeur, Binette, Rotofil, etc...)	Nb d'agents nécessaires par passage :	Nombre de passages par an :	Temps par passage : (en jours)	Nbre de jours-homme par an :
Feuillus	8	Feuillus	-	Nombre	-	-	-					
Conifères	3	Conifères	-	Arrosage manuel	-	-	-					
Palmiers	-	Libres en mélange	-	Arrosage auto	-	-	-					
Total	11	Long. Totale	-									
Les Surfaces végétalisées et l'arrosage												
Surface	% de l'EV	m²	Arrosage(cocher si oui)				Temps total annuel préconisé sur l'espace (en jours-homme/an) :		15,08			
Surface en herbe (pelouse + prairie)		4899	Aspersion	G à G	Manuel	Aucun	Temps total annuel avant préconisation (en jours-homme/an) :		30,76			
Surface en pelouse arrosée	-	0	-	-	-	X	Gain de temps annuel (en jours-homme/an) :		15,68			
Surface en prairie	100%	4899	-	-	-	X	Nouveau matériel préconisé :					
Massifs	Surface de l'EV	Nombre	Aspersion	G à G	Manuel	Aucun	Paillages					
Massif floral	8	-	-	-	-	X			En % de surf. Végétalisée	En m² (calculé)		
Massif vivace méditerranéen	50	-	-	-	-	X	PO : Paillage Organique		-	0		
Massif arbustif	-	-	-	-	-	X	PM : Paillage Minéral		-	0		
Total	58	-					Bâche :		Oui			
Enjeux							Plantes invasives					
ESU (Corridor berges, 5m CE)	Non	Z1_Jura	Non	Z2_Jura	Non	Présence : Non						
AEP (présence ds PPR captage)	Non	Z1_Marais	Non	Z2_BasMons	Non	Niveau d'infestation : -						
Enviro (ZNIEFF ou Natura 2000)	Non	Z1_Prairies	Non	SIC-ZSC	Non	Nombre de foyers :		0				
Remarques et notes :							Espèce(s) identifiée(s) :					
La maison des associations a été créée en 2012/2103. Il existe un problème de Rumex sur cet espace, l'entretien y est donc plus régulier.							Evolution du risque de propagation :					
							Préconisations de gestion :					
Eliminer le problème du rumex et refaire le mélange fleuri sur l'espace. Coût estimé: 500 €							Chiffrage de la préconisation :		-			

Figure 2 : Exemple de structure d'une fiche action (espace « Maison des associations »)

3.3.1.4. Plan d'actions contre la Renouée du Japon

Pour rappeler les résultats du diagnostic, la Renouée du Japon, a été observée sur 4 espaces

Id_GEO	Nom de l'espace	Niveau d'invasion	Nombre de foyers	Evolution du risque de propagation
PER_17	Glissière de sécurité route de Lyon	3	15	Fort
PER_18	Route de Lyon	2	3	Moyen
PER_19	Route de Pougny	1	6	Fort
PER_20	Route de Pougny 2	2	2	Fort



Figure 3 : Exemples de sites sur Péron colonisés par la Renouée du Japon (de haut en bas et de gauche à droite : Route de Lyon glissière de sécurité (espace n°17) ; Route de Lyon (espace n°18) ; Route Pougny (espace n°19))

Des préconisations sont faites dans chacune des fiches actions de ces espaces. Cependant, il est nécessaire, dans ce rapport du programme d'actions, de développer les stratégies de Lutte.

- **Stratégie de lutte** : D'une manière générale, il convient au préalable de mettre en place des **mesures préventives** sur les secteurs on infestés (recensement, cartographie, sensibilisation/information des usagers...) et des **actions ciblées** (arrachage manuel précoce, bâche...) sur des jeunes foyers isolés ou sur des secteurs nouvellement colonisés.

Premièrement, sur les **zones exemptes de renouée** il faut :

1. assurer un suivi préventif régulier
2. ensemercer ou planter de façon dense avec des essences locales sur les terrains nus ou remaniés
3. lors des clauses du marché lors des travaux de terrassement, s'assurer de la provenance et de la qualité des matériaux rapportés qui ne doivent pas contenir de Renouée

Ensuite, sur les **zones contaminées par la Renouée** :

1. Repérer et baliser les massifs de Renouée (rubalises, piquets...)
2. Eviter de travailler dans les massifs ou de terrasser à moins de 5 m des plants si cela n'est pas nécessaire

- **Méthodes et moyen d'actions** : Pour lutter contre la Renouée il existe des traitements chimiques, mécaniques et biologiques depuis peu de temps. Ce dernier type de traitements est encore trop récent (2010) et ne permet pas de conclure quant à son efficacité. Aussi, les traitements chimiques ne s'inscrivent pas dans la démarche environnementale entreprise par la commune de Péron. Les techniques mécaniques semblent donc convenir mais elles sont souvent considérées comme une source importante de dissémination et en général il est conseillé, lorsque cela est possible, de laisser les peuplements tels quels et de se concentrer sur la surveillance des jeunes plantules (Boyer, 2010). De plus, Dommanget (2010) et Piola (2010) travaillent actuellement sur les interactions de compétition entre les renouées et certaines espèces indigènes, dans le but de limiter la propagation des renouées.

Néanmoins, des éléments de réponse pour l'application de la lutte mécanique sont proposés ici.

1. **Arrachage des jeunes plantules** : L'arrachage des jeunes plantules est très important, car il permet d'empêcher efficacement l'apparition de nouvelles stations de renouées. Il doit cependant être réalisé de façon extrêmement minutieuse. Il faudrait prévoir quelques journées au mois de Mai (lorsque les plantules sortent et que l'herbe n'est pas encore trop haute) pour réaliser des surveillances et arracher les jeunes plantules trouvées. Il faudra faire preuve d'une vigilance particulière notamment le long de la route de Pougny où des crues ont déjà été observées. L'arrachage devra se faire à l'aide d'un outil de jardinage, et il faudra faire attention à bien extraire l'ensemble du rhizome, c'est-à-dire vérifier que le rhizome ne présente pas de blessure fraîche, sinon recommencer à creuser. Les racines peuvent être laissées dans le sol, et on les différencie du rhizome car elles ne présentent pas d'entre-nœuds (Boyer, 2010). Les plantules et rhizomes arrachés devront être brûlés.



2. **Fauchage des peuplements de forte densité** : choisir une technique simple à mettre en place, 1 fauche/mois durant la saison de croissance des renouées, comme cela a été proposé par Gerber et al. (2010). L'exemple type serait 6 fauches par an, la première mi-avril et la dernière mi-septembre, sans exportation. Si les peuplements régressent de façon importante au fil des années, le nombre de fauches pourra être réduit, mais la première fauche devra impérativement être réalisée en début de saison de croissance (mi-avril).

3. **Fauchage des peuplements de faible ou moyenne densité** : Pour les peuplements de moyenne densité, la même gestion que pour les sites à forte densité peut être appliquée.

En conclusion, il faut bien comprendre que la fauche seule n'a que très peu d'efficacité en soit. Elle est cependant un préalable essentiel à l'application de différentes méthodes de lutte (plantations d'essences concurrentes adaptées, mise en place de bâche, traitements mécaniques...).

3.3.1. Préconisations : l'entretien et le désherbage de la voirie

Pour la mise en place du désherbage de la voirie selon des niveaux de priorité d'intervention, un tableau retraçant les fréquences de passage, le nombre d'agents et de jours nécessaires est présenté ci – après. Il est à mettre en relation avec la carte de l'Annexe 3.

Nom des Zones	Code couleur carte	Linéaire zone (km)	Pratiques (techniques et matériels)	Temps de travail estimé (jours-homme/an)
Secteur prioritaire (centre-ville)		2.6	<ul style="list-style-type: none"> - Les 2 agents du service espaces verts interviennent 6 fois dans l'année à raison de 3 jours : <p>Ils seront équipés d'outil électrique à lames contrarotatives et d'un désherbeur thermique à air pulsée.</p>	36
Secteur secondaire		32.4	<ul style="list-style-type: none"> - Les 2 agents du service espaces verts interviennent 3 fois dans l'année à raison de 15 jours : <p>Ils seront équipés d'outil électrique à lames contrarotatives, d'un désherbeur thermique à air pulsée et d'une brosse adaptable sur bras d'épavesue. L'aide de l'agent du service voirie est fortement recommandée</p> <p>La balayeuse de voirie vient en appui pour nettoyer les déchets.</p>	90
Total				126 (soit 0,56 ETP)

3.3.2. Préconisations : initier une démarche d'économie d'eau

❖ Rappels du diagnostic

Tous les espaces verts arrosés de la commune sont alimentés par l'eau potable. Cela concerne le stade de football ainsi que les jardinières ou bacs à fleurs.

1 925 m³ d'eau sont en moyenne nécessaire chaque année pour l'arrosage du stade. Pour information, 1m² de pelouse consomme en moyenne 1m³ d'eau chaque année. Ici, la surface des deux terrains de foot (honneur + annexe) fait 1.5 ha soit potentiellement une consommation de **15 000 m³**.

Les consommations enregistrées sur la commune sont donc très éloignées des consommations moyennes, ce qui reste très positif. Cependant, la volonté de la commune est de continuer à diminuer l'utilisation d'eau potable sur ces postes.

Par ailleurs, l'arrosage des jardinières à fleurs consomme en moyenne 25 m³ d'eau chaque année. Depuis peu, les agents ont modifié leur façon de fonctionner. Ainsi, ils continuent d'arroser avec le tuyau d'arrosage (eau du réseau d'eau potable) mais ont aussi pris l'habitude d'utiliser des arroseurs remplis d'eau de source. Effectivement, la commune bénéficie de nombreuses fontaines, 19 au total, (cf. Annexe cartographique) qui distribuent de l'eau de source. Lorsque des endroits sont fleuris, les agents privilégient les lieux à proximité de ces fontaines. Aussi, les riverains sont grandement invités à arroser ces points de fleurissement. Il y a peu, un article a été publié dans le magazine local (« Petit Péronnais ») pour initier la démarche.

❖ Préconisations

Les points fleuris de la commune se concentrent essentiellement autour de la mairie. Il existe une solution qui permettrait aux agents de gagner du temps dans la réalisation de cette tâche qui nécessite aujourd'hui **13.65 jours-homme/an**.

L'achat d'une tonne à eau est envisageable pour réaliser cette tâche plus rapidement. De plus, l'utilisation de ce matériel serait une alternative intéressante pour que les services techniques fleurissent des secteurs qu'ils ne le sont pas aujourd'hui. Il faut compter environ **2 500€** pour investir dans une tonne à eau.

Pour suivre précisément les quantités d'eau consommées et les évolutions entre les campagnes, une fiche de suivi est proposée ci-dessous :

3.4. Axe B - Plan de communication

Les axes de réflexion :

Le plan de communication a été élaboré en concertation avec le responsable des services techniques et M. Debard adjoint en charge de la voirie.

La commune peut déjà s'appuyer sur des outils de communication qu'elle possède déjà. Il existe un bulletin municipal trimestriel par lequel les administrés sont tenus informés des projets de la commune. Ce support pourra être utilisé dans le cadre du PAPPH.

Par ailleurs, il faudra développer de nouveaux outils pour sensibiliser les habitants à la démarche « 0 pesticide ». Des actions innovantes à fort impacts pourront être menées en relation avec le projet.

Les éléments ci-dessous décrivent les axes de réflexion sur ce point.

Evénements

- **Charte régionale d'entretien des espaces publics** (<http://www.croppp.org/En-savoir-plus-sur-la-charte>): L'objectif premier est donc d'adhérer à cette charte puis de communiquer aux habitants sur cet engagement signé par la commune. Les différents niveaux de la charte sont présentés ci-dessous :

	Actions à mettre en place		Délaï indicatif
1ère approche	Sensibilisation des élus par les animateurs régionaux et territoriaux de la charte		En amont signature
Niveau 1	Respect des normes pour le local phytosanitaire et les EPI		Sans délaï après l'audit des pratiques
	Réalisation d'un PDC, formation des agents et information des administrés		1 an après la signature
Niveau 2	Suppression des herbicides sur les zones classées à risque très élevé et élevé	Suppression des autres pesticides sur toutes les surfaces	2 ans après l'obtention du niveau 1
	Tolérance des herbicides sur les zones classées à risque réduit		
	Communication envers les administrés / usagers et sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs		
Niveau 3	Atteinte du « Zéro pesticide » Événement de communication / Sensibilisation des autres gestionnaires d'espaces collectifs		2 ans après l'obtention du niveau 2

Figure 4 : Synthèse de la démarche d'adhésion à la charte

Il est tout à fait possible de faire une demande d'évaluation avant l'échéance proposée si la commune considère qu'elle a déjà atteint un niveau.

Sur Péron, la démarche d'abandon des pesticides est en place depuis 2/3 ans, elle peut d'ores et déjà prétendre au niveau 2 voire au niveau 3. La commune recevra un panneau « **espace sans pesticide** » en version informatique (**niveau 2**) et un panneau « **commune sans pesticide** » (**niveau 3**) afin de confirmer son plan de communication.

→ **Réunion publique** : L'approche sera très axée sur l'entretien des jardins et le lien avec le PAPPH de la commune. Cela permettra de recueillir l'adhésion et la présence des villageois. Cette réunion sera réalisée juste avant la mise en place des jardins des particuliers soit **mars-avril**. L'objectif étant d'être en phase avec les jardiniers amateurs, la pousse de l'herbe mais aussi les premières réalisations suite aux demandes de financement

Les supports

→ **Plaquettes et panneaux** : Ces outils existent sur le site de la FREDON RA (<http://www.fredonra.com/la-charte-regionale-d'entretien-des-espacespublics/#outils%20com>). Certains sont libres de droit et d'autres sont payants. Ces supports pourraient, par exemple, être distribués au cours des événements.



Charte régionale d'entretien des espaces publics

→ **Une brochure** : Création d'un dépliant synthétisant l'ensemble du plan d'amélioration. L'objectif étant de créer un support simple, synthétique et explicatif de l'ensemble de la démarche et des pesticides en général. Il sera déposé dans les 1 100 boîtes aux lettres de la commune et les différents points d'accueil. Au total, **1 100 exemplaires** seront produits.

→ **Le journal trimestriel** : Sur Péron, il existe un journal trimestriel intitulé « **le petit Péronnais** »

dans lequel figure le mot du maire, une synthèse du Conseil Municipal, la vie associative... L'objectif est de communiquer sur la démarche du « 0 herbicide » à la population sur ce support. Ainsi, la présentation prendra la forme de plusieurs épisodes dans lesquels seront

présentés l'acquisition du nouveau matériel grâce à l'étude, les espaces nouvellement aménagés.... Par ailleurs, la volonté des services techniques est de permettre aux administrés de s'inscrire dans une démarche environnementale au même titre que la commune. Ils seront donc redirigés vers des thématiques en lien avec la problématique du « 0 phyto ».

Quelques exemples sont déclinés ci-dessous.

Exemples de supports :

- Des **articles** devront être publiés régulièrement dans le **bulletin municipal**, dans d'autres journaux locaux ou sur tout autre support de communication comme le **site internet de la commune**. Dès que possible, il est essentiel de consacrer un dossier au plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

Par la suite, les actions réalisées (création de nouveaux espaces, mise en place de nouvelles pratiques) devront être relayées. Ces sujets peuvent être complétés par des informations sur le rôle des insectes, les herbes présentes en ville... Une rubrique sur « la plante du mois » permet par exemple de faire découvrir sous un autre angle les « mauvaises herbes » que l'on rencontre dans nos rues (prêle, plantain...) favorisant ainsi leur acceptation en ville.

ENVIRONNEMENT
Zéro pesticide dans mon jardin

La Commune de Villeneuve-lès-Maguelone s'est engagée avec le Syndicat Mixte des Étangs Littoraux (Siel) dans le programme « Vert Demain » visant à réduire l'utilisation des pesticides dans la ville. Retrouvez ici, avec le Siel, une astuce pour jardiner écolo.

Vous avez dit mauvaises herbes ? Les herbes folles s'installent dans nos jardins, allées ou pas de porte à chaque printemps. Comestibles, médicinales ou signe de biodiversité, ces « sauvages » ne sont pas si néfastes... Nous passons plus de temps à nous débarrasser de ces « mauvaises herbes » qu'à nous prélasser dans le jardin. Sachez que le mouron et les trèfles sont de véritables engrais verts et que les pissenlits et chénopodes attirent les insectes utiles ! Gardez dans votre jardin un espace naturel où ces sauvages pourront s'installer et proliférer. Elles protégeront tout le jardin contre les insectes nuisibles et maladies. Fauchez-les après floraison ! Si ces spontanées deviennent intolérables, désherbez proprement ! L'arrachage manuel reste le plus efficace. Vous pouvez aussi verser les eaux de cuisson encore chaudes directement sur les adventices. Plus d'info : www.siel-lagune.org/pdf/livret_pest.pdf Bon à savoir : Le Muséum National d'Histoire Naturelle lance le projet « Sauvages de ma rue » : un site internet est à votre disposition pour reconnaître et faire connaître les « sauvages » de votre ville : www.sauvagesdemarue.mnhn.fr

La bonne plantation !
Certaines plantes ornementales représentent un danger pour la biodiversité dans la mesure où elles prolifèrent rapidement dans nos milieux naturels et voient les espèces protégées à la disparition. Ce sont des plantes envahissantes ! L'Herbe de la Pampa (*Cordataea selloana*) envahit les prés salés et friches. Préférez la Canne de Ravenne (*Saccharum ravennae*), pour un même effet graphique !



Herbe de la Pampa Canne de Ravenne

PROGRAMME VERT DEMAIN

Zéro pesticide dans mon jardin !

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone s'est engagée, avec le Syndicat Mixte des Étangs Littoraux (Siel), dans le programme *Vert Demain* visant à réduire l'utilisation des pesticides dans la ville. Retrouvez régulièrement, dans votre magazine d'informations municipales et avec le Siel, une astuce pour jardiner écolo !

Dans cette édition : Arroser sans gaspiller.

Les plantes méditerranéennes sont adaptées à la sécheresse ; arrosez-les uniquement lors de la plantation.
Comment arroser ?
Aménagez des cuvettes au pied des plantes. Arrosez tôt le matin pour éviter les maladies ou en fin de journée en période chaude.
Arrosez le pied des plantes abondamment mais peu souvent. Le paillage permet de maintenir l'humidité du sol et de limiter le développement des herbes indésirables, tout en apportant de l'humus. Utilisez de préférence les déchets du jardin !
Bon à savoir : dans le potager, quelques légumes se satisfont d'un arrosage limité : ail, oignon, échalote, pomme de terre, asperge, topinambour...
Avec quelle eau ?
L'eau de pluie récupérée de vos toitures et stockée dans un bassin, une mare ou de grands récipients, est celle qui convient le mieux : elle n'est ni trop froide, ni polluée et ne coûte rien !
Plus d'info : www.siel-lagune.org/pdf/livret_pest.pdf



La bonne plantation !

Certaines plantes ornementales représentent un danger pour la biodiversité dans la mesure où elles prolifèrent rapidement dans nos milieux naturels et voient les espèces protégées à la disparition. Ce sont des plantes envahissantes ! Le Lippia (*Phyla filiformis*) envahit les espaces pâturés. Préférez la Frankénie lisse (*Frankenia laevis*), formant des moquettes naturelles !



Frankenia laevis Le Lippia

- Pour atteindre les objectifs de communication auprès du grand public le choix final des emplacements sera à la charge de la commune. Cependant, voici déjà des idées de réalisation :



Les scolaires

- **Formation/ journées découvertes** : Au sein de l'école primaire et du collège il est possible d'avoir une démarche de sensibilisation. Les enfants sont vecteurs d'informations et seront utiles pour transmettre ce qu'ils ont appris à leurs parents.
- A l'école primaire, il existe un jardin entretenu par les élèves et les professeurs. L'idée est donc de profiter de la présence de ce jardin pour faire intervenir un formateur sur des notions telles que les pesticides, la Permaculture.... Deux cours seraient dispensés à chaque classe, un cours théorique et un cours pratique. Les intervenants pourront sensibiliser les enfants à une démarche environnementale globale et donc d'arrêt d'utilisation de pesticides.

Estimation des coûts

Actions	Description	Outils ou moyens utilisés	Calendrier de réalisation	Investissement (€ HT)
Evènement	Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics: 3 niveaux d'atteinte selon les actions à mettre en place (communication, réalisation d'un plan de désherbage, atteinte du « 0 phyto)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau « espace sans pesticide » à implanter sur un espace - 1 panneau « commune dans pesticide » à implanter à l'entrée de la commune 	2017	0
	Réunion publique : Sensibilisation des jardiniers amateurs au « 0 phyto » et à l'avancement de l'étude PAPPH	- Réunion publique	2017	0
Supports	Brochure: dépliant synthétisant l'ensemble du plan d'amélioration. Créer un support simple, synthétique et explicatif de la démarche entreprise par la commune.	- 1 100 dépliant distribués dans les boîtes aux lettres des administrés et les points d'accueil	2017	2 000
	Journal trimestriel le petit Peronnais: Communiquer sur la démarche « 0 phyto » à la population. La volonté est aussi de permettre aux administrés de s'inscrire dans une démarche environnementale au même titre que la commune	- 1 Episode à chaque parution du journal trimestriel	2017 (3 fois)	0
Les scolaires	Journées découvertes: intervention d'un formateur sur les problématiques de pesticide, permaculture.... Les enfants sont de bons vecteurs de communication.	<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques - Cours pratiques 	2017 et 2018	1 000
Total				3 000

3.5. Axe C - Plan de formation

Pour répondre aux enjeux du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, une politique de formation doit être prévue. Les agents pourraient être formés spécifiquement aux nouvelles techniques horticoles en participant notamment aux stages CNFPT (Cf. catalogue des formations sur <http://www.cnfpt.fr>).

Le tableau suivant présente, de manière non exhaustive, quelques exemples de formations pouvant être suivies par les agents des services techniques et espaces verts. Les formations peuvent également être proposées en « intra ». Pour plus de détails, contacter M. Eric Le Borgne (**CNFPT Rhône-Alpes-Lyon**) au 04 37 62 11 63.

Les formations que nous avons identifiées comme intéressantes pour les agents sont les suivantes :

- Une **formation a été ciblée pour répondre à l'objectif de la mise en place du PAPPH**. Il s'agit de la formation suivante :
 - Conduite d'une gestion différenciée des espaces publics, espaces verts et espaces naturels
- **Formation à l'utilisation des outils alternatifs** prévus dans le plan d'actions : à demander **dans le cadre des achats** de matériels.

Tableau 2 : Exemples de formations proposées par le CNFPT

Formation	Objectifs	Contenu	Lieu	Agent ciblé
Formations en lien avec la gestion des espaces				
Conduite d'une gestion différenciée des espaces publics, espaces verts et espaces naturels	S'approprier la méthodologie et identifier les facteurs de succès pour la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée. Maîtriser les techniques de diagnostic et d'évaluation des différents espaces publics et des niveaux d'usage et de services attendus. Maîtriser les méthodes de concertation et de communication associées fédératrice	<p>Cadre réglementaire du Développement Durable (DD) et préservation de la biodiversité. Concepts de développement durable et de biodiversité. Concept de gestion différenciée. Typologies de paysages, des écosystèmes. Méthodes de gestion différenciée des espaces publics. Anticipation et structuration des méthodes et outils de gestion différenciée. Facteurs clés de succès d'un projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et structuration des informations utiles au diagnostic et à l'évaluation des différents espaces publics. - Méthodes de communication et de concertation. - Anticipation de l'importance de la communication. 	Ambérieu-en-Bugey	1

4. COUT DU PROGRAMME D' ACTIONS

Les différents investissements nécessaires à la mise en place des actions prévues dans le cadre du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles ont été chiffrés.

Le budget est présenté ci-dessous par axe du programme d'actions.

Tableau 3 : Coût estimatif du programme d'actions

Axes du plan d'actions	Coût total (€ HT)	Estimations	
		Coût financeur(s) (€ HT)	Coût commune (€ HT)
Axe A : Pratiques alternatives	24 000	17 200	6 800
<i>Matériel</i>	21 000	14 800	6 200
<i>Requalification espaces verts</i>	3 000	2 400	600
Axe B : Communication	3 000	2 400	7 500
Axe C : Formation*	0	0	0
Total (€ HT) :	27 000	19 600	7 400






*Les formations identifiées sont toutes proposées par le CNFPT donc le coût est nul pour la commune de Péron

- **Axe A** : Mise en œuvre de techniques alternatives aux pesticides et économie d'eau
- **Axe B** : Plan de communication pour soutenir la démarche
- **Axe C** : Plan de formation

Le taux de financement extérieur ainsi que le montant d'autofinancement sont donnés à titre indicatif. En effet, le plan d'action, une fois validé par le conseil municipal, fera l'objet d'une demande de financements auprès du partenaire qu'est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Ces partenaires accompagnent les investissements éligibles à hauteur de 80%.

L'AERMC instruira la demande et délibérera sur ses propres conditions d'interventions (taux d'intervention et assiette subventionnable). **Le soutien financier n'est donc pas acquis d'avance, il ne pourra dans tous les cas pas dépasser 80% du montant total du projet et aucun achat ne pourra se faire avant la réponse du financeur.**

Tableau 4 : Détail des investissements prévus dans le cadre du programme d'actions

Axe	Année d'achat prévue ou de réalisation	Investissements	Illustration (exemple)	Intérêt/usage	Quantité	Prix unitaire € HT	Coût total € HT	Taux de financement probable	Coût financeurs € HT	Coût Commune € HT
A	2016	Rotofil électrique avec lames réciproques		Fauchage, débroussaillage, désherbage des voiries. Nuisances sonores faibles. Plusieurs têtes de coupes adaptables. Evite les projections de graviers, petits cailloux.	2	1 500	3 000	80%	2 400	600
A	2016	Batterie pour équipement électrique		Batterie pour équipements électriques	2	1 500	3 000	80%	2 400	600
A	2017	Brosse de désherbage		Brosse de désherbage de la voirie adaptable sur bras d'épaveuse de la gamme NOREMAT Magistra et Optima. Cette brosse permet de passer sur le linéaire de voirie facile d'accès	1	10 000	10 000	80%	8 000	2 000
A	2017	Désherbeur thermique à air pulsé		Désherbeur par choc thermique avec une technologie par air chaud pulsé. La flamme large, courte et rigide, diffusée en forme de V, permet d'optimiser le rendement et de diriger précisément la zone à désherber.	1	2 500	2 500	80%	2 000	500
A	2016	Cuve à eau de 1000L environ		Amélioration des conditions d'arrosage	1	2 500	2 500	0%	0	2 500

Axe	Année d'achat prévue ou de réalisation	Investissements	Illustration (exemple)	Intérêt/usage	Quantité	Prix unitaire € HT	Coût total € HT	Taux de financement probable	Coût financeurs € HT	Coût Commune € HT
A	2016	Achat de fournitures		Aménagement avec du paillage, prairie fleurie... pour améliorer les conditions de travail des agents	1	2 400	2 400	80%	1 920	480
B	2016 /2017	Plan de communication		Sensibiliser le grand public et les scolaires aux thématiques du PAPPH	1	-	3 000	80%	2 400	600
C	2016 /2017	Plan de formation*	-	Formation des agents aux pratiques durables	-	-	0	-	0	0
Total							27 000	-	19 600	7 400

*Les formations identifiées sont toutes proposées par le CNFPT donc le coût est nul pour la commune de Péron

5. CONCLUSION

Le projet d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles sur la commune a débuté en février 2016.

La commune de Péron travaille depuis plusieurs années sans produit phytosanitaire pour assurer l'entretien de ses espaces verts. Cette étude a donc permis ont agents et aux différents responsables de dresser un diagnostic précis de leurs pratiques sur chaque espace afin d'établir des préconisations.

L'enjeu était donc d'établir un schéma de gestion différenciée pour organiser l'entretien des espaces verts et de la voirie en « 0 phyto ».

THEMATIQUE	OBJECTIFS VISÉS : Maintenir le « Zéro » Phyto en 2017
	2017
Désherbage voirie	<ul style="list-style-type: none">Continuer l'entretien actuel de la voirie (« 0 phyto ») en établissant un schéma organisationnel
Désherbage espaces verts	<ul style="list-style-type: none">Continuer le « 0 phyto » sur tous les espaces vertsEtablir un schéma de gestion différenciée des espaces<ul style="list-style-type: none">Faire des préconisations d'entretien :<ol style="list-style-type: none">Quantifier les moyens humains et matérielsQuantifier les moyens financiers <p>Des préconisations ont été faites sur tous les espaces. Ainsi, une fiche action a été rédigée pour chacun d'entre eux.</p>
Traitements phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none">Continuer de n'utiliser aucun produit phytosanitaire
Arrosage	<ul style="list-style-type: none">Continuer les pratiques d'entretien actuelles en essayant de réduire le temps de travail.

Cela demandera toutefois un peu de patience afin que les agents puissent s'approprier progressivement ces nouvelles manières de travailler et que la population accepte ces changements de pratiques.

Pour améliorer les pratiques phytosanitaires et horticoles, les services devront s'appuyer sur les conseils proposés dans ce document. Pour aller plus loin, ils devront également rester sans cesse attentifs aux innovations techniques et aux pratiques permettant de gérer écologiquement les espaces urbains en suivant notamment des stages de formation.

Par ailleurs, le programme d'actions nécessitera un investissement financier de la part de la commune, complété par une aide des partenaires de l'étude, afin de réaliser des achats de matériel alternatif, d'améliorer la qualité des espaces verts, de former les agents et de communiquer auprès de la population.

Axes du plan d'actions	Coût total (€ HT)	Estimations	
		Coût financeur(s) (€ HT)	Coût commune (€ HT)
Axe A : Pratiques alternatives	24 000	17 200	6 800
<i>Matériel</i>	21 000	14 800	6 200
<i>Requalification espaces verts</i>	3 000	2 400	600
Axe B : Communication	3 000	2 400	7 500
Axe C : Formation*	0	0	0
Total (€ HT) :	27 000	19 600	7 400

*Les formations identifiées sont toutes proposées par le CNFPT donc le coût est nul pour la commune de Péron

- **Axe A** : Mise en œuvre de techniques alternatives aux pesticides et économie d'eau
- **Axe B** : Plan de communication pour soutenir la démarche
- **Axe C** : Plan de formation

Enfin, les efforts consentis par la commune pour améliorer ses pratiques et mettre en place une démarche durable pourront certainement être valorisés au concours des villes et villages fleuris.